

RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

COMPRENDRE

LA FABRIQUE DES TRAVAILLEURS PAUVRES

RENCONTRER

FLORENCE JABLONSKI.
DÉFENDRE LES PERSONNES
HANDICAPÉES INTELLECTUELLES

INNOVER

LE SPORT POUR INCLURE



Secours
Catholique
Caritas France



ÉDITORIAL

LA FACE CACHÉE DU « PLEIN EMPLOI »

PAR **SOPHIE RIGARD**, CHARGÉE DE PROJET ACCÈS DIGNE AUX REVENUS
AU SECOURS CATHOLIQUE

“

EN FRANCE, 2,3 MILLIONS
DE PERSONNES VIVENT
SOUS LE SEUIL DE
PAUVRETÉ ALORS
QU'ELLES EXERCENT
UNE ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE.

”

A tteindre le plein emploi : derrière l'objectif louable et fédérateur mis en avant par les responsables politiques, la réalité sociale est bien plus contrastée. Oui, le taux de chômage a effectivement baissé ces dernières années. Mais le taux de pauvreté a, lui, significativement augmenté : entre 2022 et 2023, 650 000 personnes ont basculé sous le seuil de pauvreté (établi à 1 200 euros en 2025). La France découvre ce paradoxe : une croissance économique certes faible mais constante, un taux de chômage autour de 7 % (même si l'embellie pourrait être de courte durée) et, cependant, un niveau de pauvreté record depuis 1996.

Souvent citée en exemple pour ses recettes économiques « miracle », l'Allemagne en a fait l'amère expérience : une décennie de prospérité et un taux de chômage parmi les plus faibles de l'Union européenne n'ont pas enrayer la progression de la pauvreté, passée de 14,3 % en 2010 à 16,8 % en 2019. En cause, le bilan social désastreux des lois Hartz – en particulier la loi dite « Hartz IV » – qui visaient à accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires d'aides sociales : en 2016, le pays comptait 7,7 millions de travailleurs pauvres enchaînant les « mini-jobs » rémunérés 450 euros par mois, les missions d'intérim ou les contrats de moins de 20 heures de travail hebdomadaire. En somme, une société du plein emploi précaire. En France, 2,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté alors qu'elles exercent une activité professionnelle. Une réalité que l'on constate au Secours catholique : 18 % des personnes qui demandent notre aide travaillent, et les bénévoles témoignent de la multiplication des profils comme celui de Gestaline, auxiliaire de vie de 35 ans citée dans notre enquête, qui ne « *demande pas des millions mais juste de vivre* ». La question du travail précaire doit émerger dans le débat public pour démontrer l'inanité des discours politiques selon lesquels le retour à l'emploi serait le seul moyen de sortir de la pauvreté. D'abord parce qu'un tel raisonnement revient à renoncer à l'utilité première de notre système de protection sociale : assurer un socle de dignité à ceux qui n'ont rien ; ensuite parce qu'il légitime les réformes qui appauvrissent, restreignent les droits des plus précaires et les poussent à accepter coûte que coûte des emplois au rabais.

Sécuriser les droits et les conditions de vie des personnes sans emploi ne doit pas être considéré comme un frein au retour à l'emploi mais, au contraire, comme une garantie collective contre la dégradation de la qualité des emplois. Une nécessité commune pour que l'emploi, stable et décent, permette réellement de sortir de la pauvreté. ■

ENQUÊTE

LA FABRIQUE DES TRAVAILLEURS PAUVRES

PAR CLÉMENTINE MÉTÉNIER

La France compte, en 2026, 2,3 millions de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté. De nombreuses personnes en emploi, dont une majorité de femmes, même employées en CDI, n'arrivent plus à faire face aux dépenses du quotidien et font appel à l'aide des organisations caritatives qui se retrouvent submergées par la demande. En cause l'inflation, mais pas seulement. Depuis vingt ans, le travail s'est précarisé – intérim, apprentissage, temps partiels, horaires morcelés, auto-entrepreneuriat, persistance de bas salaires – et ne garantit plus une vie décente. Face à cette réalité, les associations de lutte contre la pauvreté, dont le Secours Catholique, questionnent l'objectif du plein emploi à tout prix brandi par le gouvernement. Elles appellent à soutenir davantage les personnes les plus éloignées de l'emploi et à garantir l'accès à des emplois décents et rémunérateurs.





XAVIER SCHWIBEL / SCDF

▲ **Après un an et demi de chômage, Yohan a un statut d'auto-entrepreneur. Il habite en colocation, travaille depuis chez lui et est obligé de tout compter : alimentation comme dépenses vestimentaires.**

« **E**n travaillant, il m'est arrivé d'avoir besoin d'un colis alimentaire », témoigne Brigitte, 62 ans, agent d'entretien dans une crèche, en Isère. Arthrose cervicale, lombaire, hernie discale, polyneuropathie... cette femme aux traits fatigués, qui travaille depuis ses 19 ans, énumère ses douleurs après plus de trente années de ménage, dont quinze en crèche. La reconnaissance de ces maladies lui a permis, grâce à une pension d'invalidité, de gagner, cette dernière année, 1 420 euros par mois pour 15 heures de travail hebdomadaire. Brigitte ne fait pas réellement partie des 2,3 millions de « travailleurs pauvres » définis par l'Insee, c'est-à-dire les personnes qui exercent un emploi mais ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1 288 euros pour une personne seule). Cependant, même si elle hésite à le dire, Brigitte se sent « travailleuse pauvre ». « Un travailleur peut être pauvre parce qu'il a

une petite rémunération ou parce qu'il a beaucoup de bouches à nourrir. C'est pour cette raison que des personnes au Smic (1 443 euros) ou juste au-dessus n'arrivent pas à s'en sortir et vivent parfois de grandes privations », explique Muriel Pucci, économiste spécialiste des politiques sociales et familiales. En logement social depuis le décès de son mari en 2021, Brigitte ne s'autorise aucun écart. Une fois les factures payées, il lui reste le minimum : « Je ne vais qu'en grande surface, jamais au restaurant ni chez le coiffeur. » Il est arrivé que sa voiture reste en panne durant des semaines sur le parking de son immeuble, son manque de ressources l'obligeant à différer les réparations et à faire à pied le trajet jusqu'à la crèche : 30 minutes de marche au bord d'une route en forte pente et mal éclairée.

Plein emploi

En 2022, Emmanuel Macron faisait du plein emploi un pilier de sa campagne présidentielle. Remettre les gens au travail était la solution miracle pour les sortir de la pauvreté. Pourtant, une étude du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) publiée le 7 mai 2025 bat en brèche cette idée. Tandis que le taux de chômage a reculé de 10,3 % à 7,3 % entre 2015 et 2022, sur la même période, le taux de pauvreté monétaire a légèrement augmenté, passant de 14,2 % à 14,4 %, et la part des personnes se considérant comme pauvres est passée de 12,4 % à 18,7 %. Pour expliquer ce paradoxe, les auteurs du rapport mettent en avant trois facteurs : la hausse de l'inflation, la dégradation de la situation des inactifs, en particulier des retraités, et le type d'emplois créés pour les actifs (avec des contrats temporaires et à temps partiel, ou avec un statut de micro-entrepreneur). « L'adaptation à la nécessaire « flexibilité » du monde du travail a engendré beaucoup de travailleurs précaires dans les secteurs public et privé », observe Jean-Marc Boivin, conseiller au Conseil économique, social et environnemental (Cese) pour Le Mouvement associatif. « C'est principalement l'usage du temps partiel, souvent subi, qui pressure les travailleurs dans le nettoyage et

de nombreux emplois dans le milieu du soin, lesquels concernent surtout les femmes », précise Muriel Pucci, présidente du comité scientifique de CNLE et co-auteur du rapport.

Un temps partiel subi

« J'ai demandé un temps plein mais je n'ai qu'un temps partiel en CDI, soit en moyenne 63 heures par mois. » Après un parcours d'exil long et périlleux depuis la République démocratique du Congo, Gestaline, 35 ans, est auxiliaire de vie, installée à Grenoble depuis dix ans. Elle réajuste ses longs cheveux qui rappellent un métier de coiffeuse au pays et cherche une position confortable. « C'est le dos », murmure-t-elle en grimaçant, « Je pars très tôt le matin, je rentre tard le soir avec de grandes pauses qui ne m'arrangent pas. Je travaille souvent les week-ends, explique la jeune femme. Même si on m'envoie le planning un mois à l'avance, il est régulièrement changé, je n'ai aucune visibilité. » Elle s'occupe seule de ses deux filles de 10 et 5 ans et ne vit pas de son travail. « En septembre j'ai touché 700 euros, 600 en octobre... » Gestaline a longtemps fréquenté les Restos du cœur, mais elle a dû arrêter, les longues heures d'attente empiétaient sur ses horaires de travail. « Environ 600 000 aides à domicile travaillent en France, payées en moyenne 57 % d'un temps plein malgré des journées à forte amplitude horaire », analysent des chercheurs dans un ouvrage de référence¹ consacré à ce métier pénible. En cause, des temps de trajet non rémunérés et un nombre d'heures d'activité calculé au plus juste, omettant les réalités immatérielles et invisibles de leur métier. En parallèle, Gestaline fait de l'animation périscolaire pour l'école de son quartier et au centre de loisirs le mercredi : un contrat en CDD jusqu'en juillet 2027. Malgré cet emploi supplémentaire, elle ne gagne toujours pas suffisamment pour arriver à vivre de son travail et doit compléter ses revenus avec la prime d'activité (PA).

Plus au nord, en Côte-d'Or, Christine, âgée d'une quarantaine d'années et auxiliaire de vie auprès des personnes en situation de handicap, touche également la prime d'activité depuis qu'elle a dû réduire le rythme de ses interventions en raison d'un cancer. « La prime varie selon le nombre d'heures effectuées : moins je travaille, moins le montant est important. Cela devrait être le contraire, considère-t-elle. Si je n'avais pas de problèmes de santé, je prendrais beaucoup plus d'heures. Et lorsque certains mois je travaille moins que d'autres, ce n'est pas de mon fait, mais parce qu'une des personnes dont je m'occupe est hospitalisée, par exemple. » Le

gouvernement justifie cette logique par le fait que la PA doit « inciter au travail ». « Il y a deux préjugés tenaces dans notre société, constate Sophie Rigard, chargée de plai-



**LA BAISSÉ DU CHÔMAGE
NE RÉDUIT PLUS LA PAUVRETÉ.**



doyer Accès digne aux revenus au Secours Catholique. Premièrement l'idée que les allocataires de minima sociaux ne voudraient pas travailler. Et deuxièmement qu'on pourrait gagner plus en ne touchant que des prestations sociales, ce qui découragerait le retour au travail. » Pourtant, dans une récente étude de l'Office français des conjonctures économiques (OFCE), rendue publique fin 2025, le résultat est à nouveau sans équivoque. « L'emploi est toujours plus rémunérateur que le non-emploi », concluent les experts de l'OFCE, qui précisent cependant qu'ils se sont uniquement basés sur les revenus sans comptabiliser les coûts potentiels du travail (garde d'enfant, trajet entre domicile et lieu de travail...)

Fainéantise

Pour Christine, le soupçon de fainéantise qui pèse sur les personnes privées d'emploi influe sur les décisions des dirigeants politiques, qui pénalisent les personnes en situation précaire. « L'État a repris à son compte ce discours généralisé que l'on entend depuis quarante ans selon lequel il est insupportable que les gens restent chez eux et soient payés soit par l'assurance chômage, soit par nos impôts dans le cadre du RSA », abonde Vincent Lalouette, secrétaire général adjoint de la FSU emploi et agent de France Travail. >>>

COMPRENDRE



XAVIER SCHWIBEL / SGGF

▲ **Brigitte, agente d'entretien en crèche, ne s'autorise aucun écart. Une fois les factures payées, il lui reste le minimum : « Je ne vais qu'en grande surface, jamais au restaurant ni chez le coiffeur. » Il est arrivé que sa voiture reste en panne durant des semaines sur le parking de son immeuble.**

» Par-delà la faiblesse de ses revenus, c'est aussi leur irrégularité qui précarise Christine. Elle se retrouve parfois dans une situation où elle n'a pas assez travaillé pour maintenir le même niveau de PA tout en ayant trop travaillé pour percevoir un RSA qui compenserait cette perte. « Ainsi, ce trimestre, j'ai perdu 140 euros chaque mois. Ces calculs compliqués sont épuisants. Et cette variation constante m'empêche de m'organiser. » Conçu à l'origine comme devant compenser les faibles revenus, le calcul des prestations sociales contribue à l'instabilité des ressources des personnes en précarité, et contribue finalement à la situation d'insécurité qu'elles subissent.

« Passer du RSA à taux plein à un revenu issu de l'emploi, quand c'est un contrat court, à temps partiel, et c'est souvent le cas, entraîne immédiatement un « recalcul » des droits au RSA, ce qui impactera les revenus de la personne trois mois plus tard, notamment en diminuant le niveau des aides », explique Marion Ducasse, salariée de l'association Aequitaz, partenaire du Secours Catholique, qui travaille auprès de personnes au RSA. « Ce décalage est un vrai problème. » Pénalisées, d'une part, par des dispositifs d'aide pensés au plus juste et guidés par

une logique de « remise au boulot », les personnes éloignées de l'emploi le sont, d'autre part, par les réalités du marché du travail. En 2022, la Cour des comptes constatait en effet un accès à l'emploi plus difficile pour elles : « Au total, sept ans après l'entrée au RSA d'une cohorte d'allocataires, seuls 34 % sont en emploi », dont à peine un tiers de façon stable.

La précarité des auto-entrepreneurs

Outre le salarié précaire, l'autre profil récurrent parmi les travailleurs pauvres est celui de l'auto-entrepreneur. « Il y a dix ans, quand ce statut a été créé et promu, plein de dispositifs d'accompagnement ont fleuri, rappelle Marion Ducasse. Beaucoup de gens abîmés par le salariat et des formes de management dures ont été séduits par ce modèle où il y a de la liberté en allant vers des métiers passion. »

“

**53% DES TRAVAILLEURS
PAUVRES DÉCLARENT NE PAS
MANGER À LEUR FAIM.**

”

Vacataire pendant des années à l'université, sans aucune visibilité sur ses horaires – « mes interventions étaient annulées au dernier moment » – sans rémunération stable, sans sécurité ni retraite, Jeni, 45 ans et mère seule d'un enfant, a sauté le pas pour avoir un minimum de prise sur sa vie. Aujourd'hui, dans sa mission d'accompagnement d'en-

fants en phobie scolaire, en tant qu'auto-entrepreneur, elle dit avoir retrouvé du pouvoir d'agir. Cependant, financièrement, elle galère. « Je gagne entre 600 et 800 euros par mois, je n'épargne rien depuis plusieurs années », témoigne-t-elle. Elle a dû faire un emprunt auprès de ses parents pour réparer sa voiture, elle n'achète aucun vêtement neuf, pas de produits bio ou locaux, elle coupe son chauffage et ne part en vacances que dans un logement prêté. Alors que les auto-entrepreneurs représentent la moitié des 4,4 millions de travailleurs indépendants non salariés en France, leur condition économique est systématiquement plus difficile que celle des autres indépendants, selon une étude de l'Insee publiée le 21 mai 2025. Yoan, pour sa part, n'est pas « officiellement » pauvre mais « se sent précaire ». Ex-consultant chez Renault, cet homme de 35 ans a voulu changer de métier. Basé à Chambéry, son statut d'auto-entrepreneur lui permet d'accompagner les associations dans leur gouvernance. Mais ses revenus peinent à décoller... « J'oscille entre 1 000 et 1 800 euros par mois toutes aides comprises (dont l'allocation spéci-



XAVIER SCHWEEBEL / SCSF

fique de solidarité), avec des prestations que je facture entre 500 et 1 200 euros. J'habite seul et je compte mes achats alimentaires... » Dans un baromètre sur les travailleurs pauvres publié par Andès et Ipsos en avril 2025, 53 % des répondants déclarent en effet ne pas manger à leur faim. Si Yoan a adopté ce statut par choix, il se sent découragé et hésite à retourner vers un emploi salarié : « On ne cotise pas et rien n'est fait pour nous accompagner. Que toucheront les premiers retraités de l'auto-entrepreneuriat dans trente ans ? » >>>

▲ **Auto-entrepreneuse, Jeni gagne entre 600 et 800 euros par mois. Elle n'achète aucun vêtement neuf, pas de produits bio ou locaux, et ne part en vacances que dans un logement prêté.**

FOCUS

DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EXPLOITÉS

« On nous demande de venir à 2 heures du matin, nous n'avons pas de pause ni le droit d'aller aux toilettes pour un salaire de 600, parfois 800 euros par mois. » Comme Aboubacar, Malien âgé de 30 ans travaillant dans la livraison de colis, des centaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière en France connaissent des situations d'exploitation, sans droits ni protection. C'est un effet ricochet de notre politique migratoire de plus en plus restrictive. Les difficultés croissantes pour obtenir ou renouveler un titre de séjour

font le jeu d'employeurs peu scrupuleux quant aux droits des travailleurs, notamment dans les métiers en tension (BTP, sécurité, aide à la personne...). Très faciles d'accès, les plateformes de livraison sont recherchées par les personnes sans papiers qui veulent gagner de l'argent rapidement et/ou ne pas dépendre d'un employeur. Pour pouvoir travailler, beaucoup de livreurs sous-louent des comptes à des compatriotes en situation régulière, en échange de pourcentages sur leurs courses. D'autres utilisent pour s'inscrire de

faux documents justifiant d'une présence légale en France. « Mais ils sont vite pris au piège », explique Oumaima Aouad, coordinatrice de la Maison des coursiers à Paris : revenus faibles, conditions de travail désastreuses, aucune amélioration possible de leur situation. Le Secours Catholique et d'autres acteurs militent pour une régularisation large et rapide des travailleurs et travailleuses sans papiers, afin de protéger ces milliers de personnes en leur conférant des droits et de leur permettre de s'extraire de la pauvreté. ■

COMPRENDRE

» « À ceux qui combinent aujourd'hui RSA et petits revenus de l'auto-entreprise, on conseille de retourner au salariat, quel que soit l'emploi, car leurs activités ne sont pas viables. C'est violent ! » observe Marion Ducasse.

Cercle vicieux

La Loi pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, n'entre pas dans le détail des statuts mais propose, pour atteindre un taux de chômage à 5 % d'ici 2027, d'apporter un meilleur accompagnement socioprofessionnel à tous les demandeurs d'emploi. C'est en tout cas l'objectif annoncé de la refonte de Pôle emploi en France Travail, de la création du Réseau pour l'emploi ainsi que de l'obligation pour chaque personne à la recherche d'un emploi de s'inscrire à France Travail. « On est ainsi passé de 6,5 millions de personnes inscrites à 7,7 millions de personnes », détaille le secrétaire général adjoint de la FSU Emploi, Vincent Lalouette... Pour 458 000 emplois vacants fin 2025. Cet agent de France Travail précise que 90 % des offres d'emploi sont des temps partiels ou des contrats courts principalement dans l'hôtellerie-restauration, l'aide à la personne, la sécurité... Soit seulement 10 % d'offres d'emploi en CDI à temps plein. « Depuis une trentaine d'années, tous les programmes successifs de lutte contre le chômage ont été pensés dans une vision à court terme pour réduire le volume du chômage et non pas pour lutter contre la précarité professionnelle », analyse Jean-Marc Boivin. Si Vincent Lalouette reconnaît la volonté de France Travail de proposer un meilleur accompagnement, il critique le cercle vicieux qui découle de ce corpus législatif : « Les gens qui travaillent un peu peuvent ouvrir des droits à l'Assurance chômage, peu élevés, pour rentrer dans nos fichiers et être indemnisés en tant que demandeurs d'emploi. Mais rapidement ils doivent retrouver du boulot : des contrats courts et/ou souvent à temps partiel, sans utiliser au mieux leurs compétences, etc. Beaucoup ne font finalement que des allers-retours entre le marché du travail et France Travail »

Pour Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la pauvreté (DIPLP), « l'objectif du plein emploi n'est pas discutable. On y a tout intérêt d'abord parce que c'est un signe qu'une société va mieux. Donc l'objectif est juste. » Pour elle, « la question des conditions et du temps de travail est un autre débat qui n'était pas compris dans la Loi plein emploi ».

Mais une bonne politique de l'emploi peut-elle se faire sans penser à l'amélioration des conditions de travail ? Pour les associations, la réponse est sans appel. « L'objectif du plein emploi n'est viable que s'il permet réellement de sortir de la pauvreté, or aujourd'hui on est plutôt dans le plein emploi précaire », considère Sophie Rigard, du Secours Catholique, qui regrette « une volonté politique d'affaiblir les protections

des personnes sans emploi : restriction de l'accès à l'assurance chômage, augmentation des contrôles ciblant les allocataires des minima sociaux et à France Travail, aggravation des sanctions. Ce double mouvement de fragilisation des



**AUJOURD'HUI ON EST PLUTÔT
DANS LE PLEIN EMPLOI
PRÉCAIRE.**



droits et de pression accrue contribue à affaiblir le pouvoir de négociation des personnes face aux employeurs et, in fine, cela tire le marché du travail vers le bas ». Nathalie Hanet, présidente de Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), s'interroge : « L'intention [de l'État] est-elle de remettre à l'emploi, à tout prix, tout un chacun, ou n'aurait-on pas raison d'accompagner un peu plus durablement les gens pour les guider vers un emploi stable et dans lequel ils auront plutôt plaisir, intérêt à rester ? »

Lutter contre la pauvreté laborieuse

« Notre société crée suffisamment de richesses pour que chacun puisse vivre dignement de son travail », estime Sophie Rigard. Pour la chercheuse Muriel Pucci, il faudrait pour cela envisager de « réguler l'usage des temps partiels, notamment pour des emplois publics comme les AESH dans les écoles ». L'association SNC va plus loin. Dans un rapport intitulé « Rechercher le plein emploi mettra-t-il fin à la précarité ? » elle



XAMIER SCHWIBEL / SOCF

préconise d'adopter le taux d'emploi stable, et non précaire, comme mesure de « plein emploi » : « *C'est-à-dire de ne considérer dans la catégorie plein emploi que les emplois en CDD de plus de six mois et ceux en CDI* », précise Nathalie Hanet. Pour la salariée d'Aequitaz Marion Ducasse, il est urgent de mettre autour de la table « *les fédérations d'employeurs et les employés éloignés de l'emploi, et d'écouter celles et ceux qui sont au RSA et à l'AAH et qui disent : « J'étais aide-soignante, enseignante, ingénieur, maçon, taxi et je ne peux plus y retourner ». Ces trajectoires ont à nous apprendre sur les conditions de travail dans notre pays* ». « Donner la voix aux concernés » fait aussi partie des 20 préconisations de l'avis voté en février 2024 par la commission travail du Cese sur la question des travailleurs pauvres. Pour Jean-Marc Boivin, à l'origine de l'auto-saisine, le dialogue social est la clé : « *Que veulent ces personnes en galère ? De quoi ont-elles besoin ? Elles ne disent pas qu'elles veulent plus d'aides de l'État mais un travail qui les valorise, dans lequel elles s'épanouissent et qui leur permette d'assumer leurs responsabilités familiales.* »

Lucas Graeff, directeur d'une agence d'aide à domicile à Grenoble, fait partie des employeurs attentifs à ces questions : « *Notre mission est de rendre la qualité du travail possible : éviter les longs trajets, respecter les temps de pause et les rythmes de chaque personne car c'est un travail relation-*

nel, et l'invisible ne se quantifie pas. » Développer les bonnes pratiques des entreprises, c'est justement l'objet d'un « Livret de pratiques inspirantes à destination des entreprises » publié en août 2025 par la DIPLP pour cibler les freins sociaux des salariés : logement, mobilité, mode de garde, illettrisme... Rien de contraignant pour les employeurs, mais il constitue une première étape de recensement et de visibilisation des « bonnes pratiques », nécessaire selon Anne Rubinstein qui est à son initiative (lire le grand entretien, p. 22). Autre cheval de bataille de la commission travail du Cese, partagé par les associations : plancher sur un dispositif de cumul du RSA, et d'autres aides sociales, avec les revenus issus de la reprise d'activité, qui sécuriserait le travailleur. « *Il faut pouvoir maintenir ces aides de manière dégressive, plutôt que de les baisser ou de les arrêter brutalement, pour laisser le temps aux personnes qui retrouvent du travail de se stabiliser professionnellement et financièrement* », estime Jean-Marc Boivin. L'allocation sociale unique (ASU), qui vise à regrouper plusieurs aides financières (RSA, PA, aides CAF) à destination des familles monoparentales et des étudiants précaires, irait-elle en ce sens ? En une phrase, Gestaline conclut : « *On ne demande pas des millions mais juste de vivre...* » ■

▲ **Auxiliaire de vie en temps partiel subi, Gestaline et obligée d'exercer une seconde activité ; elle fait de l'animation périscolaire pour l'école de son quartier et au centre de loisirs le mercredi.**

¹ *Aide à domicile, un métier en souffrance*, d'Emmanuelle Puissant, Annie Dussuet et François-Xavier Devetter, Éditions de l'Atelier, 2 023.

L'ENTRETIEN

« LE SUJET DES TRAVAILLEURS PAUVRES N'A PAS ENCORE ÉMERGÉ DANS LE DÉBAT PUBLIC »

Comment améliorer la condition des personnes qui travaillent et qui sont malgré tout en situation de pauvreté ? Quel dialogue engager avec les employeurs ? Pourquoi cette réalité n'est-elle pas davantage prise à bras-le-corps par l'État ? Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la Prévention et la Lutte contre la pauvreté, s'est récemment penchée sur le sujet. Pour elle, il est grand temps que la question des travailleurs pauvres s'invite dans le débat public.

PROPOS RECUEILLIS PAR **CLÉMENTINE MÉTÉNIER**
ET **GESTALINE BETA LUZIZILA**

PARCOURS

ANNE RUBINSTEIN

1961 :

Naît à Enghien-les-Bains.

Décembre 2012-Avril

2014 : Chef de cabinet de la ministre des Droits des femmes – Porte-parole du gouvernement.

Février 2019 – Juin 2022 :

Directrice de cabinet à l'AP-HP.

Depuis décembre 2023 :

Déléguée interministérielle à la Prévention et la Lutte contre la pauvreté (DIPLP).

GESTALINE BETA LUZIZILA

1987 :

Naît à Kinshasha (République démocratique du Congo).

2015 :

Arrive en France après des années sur les routes migratoires.

2020 :

S'installe à Grenoble et depuis travaille en tant qu'auxiliaire de vie.

Gestaline Beta Luzizila : Je suis une mère seule avec deux enfants de 10 et 5 ans et j'habite Grenoble depuis dix ans. Je travaille comme auxiliaire de vie et, en parallèle, au périscolaire d'une école et dans un centre de loisirs. Le travail auprès des personnes âgées est lourd et dur, et je reste très peu payée. Comment se place l'État pour nous aider : est-il derrière ou devant nous ?

Anne Rubinstein : Vous êtes malheureusement dans une situation où vous êtes obligée de cumuler plusieurs emplois pour vous en sortir. Ce qui est en jeu, c'est plutôt l'organisation de votre travail et non l'emploi que vous exercez. Parce que tous ces métiers de l'humain et du lien structurent notre société et nous en aurons toujours besoin. En revanche, on ne doit pas être en situation de pauvreté en les exerçant. La situation que vous décrivez montre bien que l'État, que je représente, et les employeurs ont un effort à faire. De fait, la Fédération des travailleurs de l'aide à domicile n'est pas la branche professionnelle pour laquelle c'est le plus simple de répondre à la ques-

tion des travailleurs pauvres, faute, selon elle, d'un modèle économique viable. Elle explique ne pas pouvoir facturer aux clients l'intégralité de ce que coûte la prestation. De plus en plus d'entreprises privées cherchent un modèle économique rentable au détriment des professionnelles que vous êtes, c'est une réalité. Gestaline, avez-vous un logement ?

G.B.L. : Oui, un appartement en logement social mais nous sommes à l'étroit ; à cause de mes faibles revenus, je ne peux pas accéder à un appartement plus grand.

A.R. : L'un des leviers à l'échelle individuelle est de faire jouer la concurrence sur un territoire, parce qu'il y a quand même des employeurs plus vertueux que d'autres qui prennent en considération les em-



XAVIER SCHWELB / SCOF



ployées. Si vous partez toutes, ils ne vendront plus leurs prestations. Ils ont donc un intérêt à changer leurs pratiques. Moi, à mon niveau en tant que représentante de l'État, j'accompagne la recherche de solutions. J'ai publié ce livret « Travailleurs pauvres – Pratiques inspirantes à destination des entreprises » pour investir ce sujet dont l'État ne s'est pas encore saisi. Aucun dispositif particulier n'est mis en place à l'égard des entreprises pour qu'elles changent leurs pratiques. L'objectif est qu'on arrive à repérer les employeurs attentifs à ces questions.

C.M. : La volonté de la DIPLP [déléguée interministérielle à la Prévention et la Lutte contre la pauvreté] est de favoriser les

bonnes pratiques des entreprises. Est-ce que vous suivez leur mise en œuvre ? Et que faire pour généraliser celles qui fonctionnent ?



IL FAUT QU'UN DÉBAT PUBLIC SOIT ENGAGÉ SUR CETTE QUESTION POUR QUE LES ENTREPRISES SE DEMANDENT SYSTÉMATIQUEMENT : QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE ?



Pourrait-on imaginer des lois ou règlements qui contraindraient ou inciteraient fortement les entreprises à prendre des mesures que l'on sait efficaces pour lutter contre la pauvreté des travailleurs ?

A.R. : C'est le travail des commissaires à la lutte contre la pauvreté qui existent sur tout le territoire depuis 2019. Ils vont chercher des partenaires pour pouvoir mettre en place des pactes locaux de solidarité qui doivent obligatoirement prévoir une mesure d'impact. Comme nous partons des bassins de vie, ça dépend des priorités de chaque territoire. Quand il s'agit d'agir pour les travailleurs pauvres, on est accompagné par les clubs des entreprises. C'est vraiment de la dentelle, c'est une autre conception des politiques publiques, c'est-à-dire que ce ne sont pas des dispositifs qui passent par des appels à projets mais on crée les conditions, localement, sur la base d'un diagnostic et d'une volonté commune. Plus largement, il faut qu'un débat public soit engagé sur cette »

COMPRENDRE

» question pour que les entreprises se demandent systématiquement : qu'est-ce qu'on peut faire ?

G.B.L. : Oui, car il y a encore trop d'abus pour nous, femmes travaillant dans le soin. J'adore mon travail mais je suis découragée car je ne sais jamais quelle rémunération je vais avoir. J'espère obtenir la prime d'activité. Que comptez-vous faire pour éviter que ces prestations sociales fluctuent quand on travaille un peu plus ?

A.R. : C'est tout l'objet de l'allocation de solidarité unifiée (ASU) qui devrait voir le jour dans le cadre d'un projet de loi au premier trimestre. La volonté du gouvernement est de concevoir les trois allocations de base que sont le revenu de solidarité active (RSA), l'aide personnalisée au logement (APL) et la prime d'activité (PA) selon les mêmes modalités. Cela pour qu'il y ait toujours un gain au travail, car aujourd'hui personne ne s'y retrouve. Savoir à l'avance ce que vous allez pouvoir toucher le mois suivant est extrêmement important. L'autre appui est la solidarité à la source qui simplifie les démarches pour les usagers : tout est automatisé quand vous gagnez un peu plus ou un peu moins chaque mois.

C.M. : Comment l'ASU pourrait-elle résoudre concrètement la question des effets de seuil et de l'instabilité des revenus, notamment lorsque des personnes quittent le RSA plein pour un contrat précaire ?

A.R. : L'objectif c'est d'y parvenir, les modalités restent à définir. Notre modèle socio-fiscal doit évoluer parce qu'il est devenu trop complexe. L'allocation de solidarité unifiée est une première brique, elle va permettre un cadre qui ensuite donnera lieu à un débat. C'est politiquement sensible, techniquement très complexe, donc

nous sommes dans la phase d'identification des perdants, des gagnants, des effets à attendre, etc.

C.M. : Comment lutter contre cette croyance profondément ancrée dans la société selon laquelle les aides sociales sont perçues par des personnes qui ne veulent pas travailler ?

A.R. : C'est tout le procès en assistantat qui laisse à penser que si vous ne travaillez pas, c'est que vous êtes un fainéant. Cela dit, concernant les travailleurs pauvres, la question n'a pas encore émergé dans le débat public. C'est-à-dire qu'on ne parle jamais des gens qui travaillent et qui restent dans des boucles de précarité. Or, et



LE PLEIN EMPLOI, OU EN TOUT CAS UNE BAISSÉ DU CHÔMAGE, NE PRODUIT PAS IMMÉDIATEMENT UNE BAISSÉ DE LA PAUVRETÉ.



Gestaline le prouve, il ne suffit pas de travailler pour sortir de la pauvreté. De fait, quand vous travaillez sur la pauvreté, vous vous apercevez que malheureusement, le plein emploi, ou en tout cas une baisse du chômage, ne produit pas immédiatement une baisse de la pauvreté. Par conséquent, il faut prendre en compte la question de la pauvreté en conditions de vie, sinon on passe à côté du travailleur pauvre. Vous pouvez avoir un Smic et être pauvre en conditions de vie, parce que vous habitez dans une zone tendue où le loyer est élevé, que vous êtes une femme en situation de monoparentalité, etc.

C.M. : Vous rencontrez beaucoup d'employeurs dans tous les secteurs d'activité. Comment réagissent-ils sur la question des travailleurs pauvres ?

A.R. : Les employeurs ont très peur de l'aborder car si la conclusion est qu'il faut augmenter tous les salaires, le débat est clos. Pour moi, il faut plutôt aborder le sujet sur les changements à opérer du côté des employeurs, pour que tous les travailleurs puissent vivre décemment. Je rencontre énormément d'entreprises qui me demandent ce qu'elles peuvent faire pour aider un employé à trouver un logement, une voiture, garder ses enfants... Des solutions existent. Mais vous n'entendez jamais le terme « travailleur pauvre » dans le débat public. Je ne me souviens pas d'avoir déjà entendu un homme ou une femme politique poser cette question pour un débat de société. Pourtant le travail protège, et le plus important est de permettre le plus possible l'accès à l'emploi.

C.M. : La Loi pour le plein emploi promulguée le 18 décembre 2023 ne semble pourtant pas avoir engagé ces réflexions et prône le plein emploi à tout prix sans améliorer les conditions de travail...

A.R. : La Loi pour le plein emploi est une loi sur l'emploi. L'emploi et le travail sont deux notions différentes. Je pense qu'on a tout intérêt au plein emploi pour nombre de raisons, d'abord parce que c'est le signe qu'une société va mieux, que la croissance repart. Cette loi était nécessaire pour refondre France Travail qui fait un travail important d'accompagnement des gens vers l'emploi pour redonner de l'autonomie aux personnes. Car c'est quelque chose qui s'est perdu en route : dans RMI, il y avait « insertion », dans RSA « activité ». Personne ne s'est vraiment occupé d'aller chercher les gens qui touchent cette prestation pour



XAVIER SCHWIEBEL / SCCF

les emmener vers un emploi. La loi a eu l'intérêt de poser comme une obligation à l'ensemble de la société la question de l'accompagnement ; malgré le passage du RMI au RSA avec la priorité de la conduite vers l'emploi, des tas de gens étaient délaissés, on leur donnait leurs 560 euros en imaginant qu'en plus il fallait qu'ils disent merci. La moindre des choses est quand même qu'on puisse leur donner les moyens d'accéder à une activité, un emploi et un accompagnement.

C.M. : Cependant certains observateurs disent que la pression croissante exercée sur les demandeurs d'emploi par les dernières réformes du chômage et du RSA les pousse à accepter de travailler dans de

mauvaises conditions financières et matérielles. La loi ne pousse pas vers une amélioration par les entreprises des conditions de travail et de rémunération, au contraire.

A.R. : Dire que la Loi plein emploi crée de nouvelles formes de précarité est pour moi un raccourci, voire un contresens, car c'est la façon dont les employeurs agissent qui crée ces formes de précarité. Les associations ont raison d'être vigilantes, mais nous n'avons pas encore assez de recul sur les effets de cette loi. Il faudra être prudents et veiller à identifier d'éventuels effets pervers. Il est en effet évident qu'il faut maintenant s'attaquer à la question du travail. Quelle organisation du travail souhaite-t-on, mais aussi comment faire pour que le travail rémunère mieux ? En tout

cas, mieux que les prestations sociales. Concernant la question des conditions de travail, du temps de travail, du travail fractionné, c'est un autre débat qui est à mener. Les gouvernements successifs ont posé des jalons, mais je pense que l'on n'est pas dans la meilleure période politique pour avoir ce grand débat : derrière l'emploi, quel travail ? Ça pose aussi la question de l'emploi des seniors, de l'emploi qui ne permet pas aux jeunes d'y accéder tout de suite, etc. L'urgence, en revanche, et qui interroge beaucoup, c'est que le plein emploi n'est pas corrélé à la baisse de la pauvreté. Quelles sont alors les conditions pour qu'un pays fasse reculer son taux de pauvreté, si ce n'est pas de créer des emplois ? On doit plancher urgemment là-dessus. ■



ICI ET LÀ-BAS

POUR UNE RÉMUNÉRATION JUSTE ET UN FILET DE SÉCURITÉ POUR TOUS

Dans un récent rapport, l'Organisation internationale du travail (OIT) alerte sur la pauvreté de centaines de millions de travailleurs dans le monde. En cause, l'étendue de l'emploi informel et le manque de protection sociale, mais aussi la faiblesse des rémunérations dans de nombreux pays.

PAR **BENJAMIN SÈZE**

« *La résilience de la croissance et la stabilité des chiffres du chômage ne doivent pas nous détourner d'une réalité plus profonde : des centaines de millions de travailleurs demeurent piégés dans la pauvreté, l'informalité et l'exclusion* », déclarait récemment Gilbert F. Houngbo, directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans son rapport annuel sur l'emploi et les tendances sociales paru le 14 janvier, l'OIT souligne en effet que si le taux de chômage mondial devrait se maintenir à 4,9 % en 2026, soit environ 186 millions de personnes, des cen-

taines de millions de personnes qui travaillent restent néanmoins « *privées d'emplois de qualité* ». Au total, évalue l'institution, ce sont près de 300 millions de travailleurs qui continuent de vivre dans l'extrême pauvreté, gagnant moins de 3 dollars par jour, tandis que l'informalité progresse : 2,1 milliards de travailleurs devraient occuper des emplois informels en 2026, avec un accès limité à la protection sociale, aux droits au travail et à la sécurité de l'emploi. Bruno Dabout est délégué général du mouvement international ATD Quart Monde qui agit dans différents pays auprès des tra-

AVIS D'ACTEUR

BRUNO DABOUT, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE

« LE MÉPRIS SOCIAL EMPÊCHE LES AVANCÉES POLITIQUES »

En France, comme à l'international, la question est celle de l'accès à une protection sociale suffisante et à un travail reconnu à sa juste valeur qui permettent de vivre et de faire vivre sa famille dignement. Or l'un des premiers freins à cela, partout dans le monde, est le mépris social envers ces ménages pauvres, qui empêche des avancées politiques parce qu'on ne les pense pas nécessaires. Il faut savoir qu'en France, les familles les plus démunies n'ont eu accès aux allocations familiales

qu'à partir de 1978, trente ans après la mise en place de la Sécurité sociale. Et ce n'était pas une question de moyens, mais parce qu'on estimait qu'elles ne les méritaient pas. Aujourd'hui encore, le soupçon de fainéantise qui pèse sur les personnes qui ne sont pas insérées dans le marché du travail ou le sont de manière instable, explique la logique "incitative" du RSA et de la prime d'activité qui fait reposer sur les personnes la responsabilité de leur situation. De même, le manque de reconnaissance de nombreux

métiers pourtant utiles, voire essentiels, au bon fonctionnement de la société conduit à des conditions de travail précaires et des niveaux de rémunération trop faibles. Il est indispensable d'écouter les premiers concernés pour comprendre les ressorts de leur situation, leurs contraintes, leurs besoins, mais aussi leur contribution (réelle et/ou potentielle) en termes de services rendus et de richesse produite. C'est cette logique qui guide, en France, le dispositif "Territoires zéro chômeurs de longue durée". ■



DES OUTILS POUR COMPRENDRE

vailleurs et travailleuses du secteur informel. « Ces personnes sont souvent méprisées », dit-il. Le premier enjeu est de faire en sorte qu'elles s'organisent et qu'elles soient reconnues par le reste de la population, « dans le but de les sécuriser, qu'elles ne subissent plus, notamment, le harcèlement des policiers ou les abus des clients ». L'idée est également de créer autour d'elles un réseau social qui puisse favoriser leur accès à l'emploi formel. « Même si ce n'est pas une garantie de sortie de la pauvreté, précise Bruno Dabout. Tout dépend des conditions de travail. » Rapporteur auprès des Nations unies sur les questions de grande pauvreté, Olivier de Schutter regrette la faiblesse des salaires que l'on observe dans de nombreux pays en développement. Il l'explique en partie par la quête de la compétitivité-coûts des entreprises pour satisfaire les clients internationaux. « Le maintien des travailleurs dans la pauvreté reste [ainsi] considéré comme la source d'un avantage comparatif », analyse-t-il dans un rapport paru en 2023¹. Un autre facteur majeur est l'affaiblissement des mouvements syndicaux, estime l'universitaire belge, « causé en partie par des évolutions structurelles mais aussi par les atteintes aux droits syndicaux ». Dans son rapport, l'OIT préconise une plus juste répartition de la valeur dans le commerce international et les chaînes d'approvisionnements associées, et le développement de moyens de production, d'infrastructures et de formations dans les pays les plus pauvres. Olivier de Schutter, pour sa part, recommande la généralisation du « *salairé minimum vital* » indexé sur le coût de la vie, et défend le principe d'une rémunération équitable, liée à la fois à la valeur économique créée par le travailleur et à la contribution apportée à la société. Enfin, pour Bruno Dabout, on ne peut pas attendre que tous les travailleurs informels basculent dans l'emploi formel pour pouvoir bénéficier d'un filet de sécurité : « Pour protéger ces personnes et leurs familles, notamment en cas de maladie, il faut penser des systèmes de protection sociale, sur la base de la cotisation ou/et de financements publics, décorrélés du travail formel. » ■

À LIRE



Les femmes du lien - La vraie vie des travailleuses essentielles, de Vincent Jarousseau, éd. Les Arènes

Dans ce roman photo, le photographe rend hommage aux "travailleuses essentielles" que la crise sanitaire a mises en lumière, suivant huit femmes durant deux ans. Il restitue leurs paroles et décrit leurs conditions de travail et de vie pour faire connaître au lecteur les réalités de ces métiers du lien.

À VOIR SUR LE WEB

"Analyse de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale entre 2015 et 2022", CNLE, avril 2025

bit.ly/45RJXvX

Manifeste pour un travail décent et durable, Ceras

bit.ly/4kjqOzD

À ÉCOUTER

"Être pauvre", de Rémi Dybowski-Douat, France Culture, 2018

Cette série documentaire pour le podcast LSD de France Culture, explore la pauvreté sous toutes ses formes et le sentiment de honte qui peut l'accompagner. Déclinée en quatre épisodes, elle aborde la pauvreté en zone rurale et l'appauvrissement de la classe ouvrière.

Accessible sur France Culture : bit.ly/45z7fqj

À VOIR



"L'histoire de Souleymane", de Boris Lojkin : 48 heures de la vie d'un jeune Guinéen sans papiers qui pédale à toute allure pour livrer des repas dans Paris. Un portrait sans faille de l'exploitation des travailleurs sans papiers.

¹ "Les travailleurs pauvres : une approche des salaires fondée sur les droits humains", juillet 2023.

PAUVRES TRAVAILLEURS

par Besse & La Blanche

En France, il y a 1,1 million de travailleurs-euses pauvres.



Temps partiels, CDD, intérim empêchant d'atteindre un revenu digne.



Pourtant, certains continuent à prétendre que les pauvres ne veulent pas travailler.



L'idée étant de monter les pauvres contre les encore plus pauvres...



(*) faux : Selon une étude de l'Office français des conjonctures économiques (OFCE) parue en décembre 2025, « l'emploi est toujours plus rémunérateur que l'inactivité ».

Et de laisser croire que pour s'attaquer à la pauvreté... il faut s'aguerter aux pauvres!



La pauvreté n'est pas un problème individuel moral ou psychologique...



La pauvreté est avant tout un problème d'organisation économique et sociale.





BONJOUR

La boutique du Secours Catholique

Soutenez les actions du Secours Catholique
grâce à un achat solidaire



SCANNEZ-MOI !



BONJOUR
La boutique du Secours Catholique

